

Quand l'escroc n'a aucune notion de droit



Les fausses convocations de justice continuent de proliférer. Elles prétendent que vous êtes poursuivi pour pédopornographie, exhibitionnisme, cyber pornographie et trafic sexuel. Excusez du peu !

Les adresses méls restent toujours aussi exotiques.
Dernier exemple en date :
europa.gent.gouv.brigade.fr@gmail.com

L'argumentation utilisée peut constituer un signal d'alerte pour le consommateur. Ainsi, dans un message reçu le 11 mai 2022 par le Réseau anti-arnaques, l'escroc mélange allégrement les notions de Code civil et de Code pénal.

La voie pénale consiste à sanctionner une infraction. La voie civile vise à dédommager un préjudice. Dans le cas présent, l'escroc évoque un aspect civil. Or, compte tenu des faits incriminés, il s'agit d'une affaire purement pénale.

Le Réseau anti-arnaques décerne un 0/20 à ce candidat au Baccalauréat EJ (EJ comme Escroquerie Juridique).

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)